



## Dans ce numéro :

<b>ONU-MALI:</b> le Conseil de sécurité examine les détails du déploiement de la troisième plus grande opération de maintien de la paix.	1-2
<b>HCDH-FAO :</b> Mettre en œuvre le droit à l'Alimentation en Afrique de l'Ouest	3-4
<b>HCDH :</b> Restructuration du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme	
<b>UNFPA :</b> Célébration de la première édition de la journée internationale pour mettre fin à la fistule obstétricale célébrée dans le monde.	6-7
<b>UNFPA :</b> Un milliard de FCFA en équipements de l'UNFPA à la région de Tambacounda .	8
<b>UNICEF :</b> Journée de l'enfant africain et semaine nationale de l'enfant	9
<b>PNUD :</b> Le dynamisme de la coopération avec le PNUD mis en relief à travers la signature de deux programmes.	10-12
<b>CNUCED :</b> Lancement du rapport 2013 sur les investissements dans le monde	13

**Mali: le Conseil de sécurité examine les détails du déploiement de la troisième plus grande opération de maintien de la paix.**



Le Représentant spécial, Bert Koenders, devant le Conseil de sécurité par visioconférence depuis Bamako, le 25 juin 2013. UN Photo/JC McIlwaine.

Lors d'une réunion au Conseil de sécurité, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a affirmé mardi que l'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) sera transférée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) le 1er juillet, laquelle deviendra, à terme, « **la troisième plus grande opération de maintien de la paix de l'ONU en terme de taille** ».

La MINUSMA opérera dans le cadre de « règles d'engagement robustes » et jouera, par ailleurs, un « **rôle clef** » dans la stabilisation du Mali et dans la protection des citoyens menacés par l'insécurité au nord du pays, a expliqué M. Ladsous. À ce jour, les forces de la MISMA atteignent un effectif de 6.148 soldats déployés dans les villes et les régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, Tessalit, Aguelhok, Douentza et Diabali. Au 1<sup>er</sup> juillet, la MINUSMA devrait atteindre une première capacité opérationnelle initiale et, d'ici à la fin juillet, une centaine d'officiers d'état-major devraient être présents sur le terrain. M. Ladsous a escompté que la Mission pourrait atteindre sa pleine capacité

Ce bulletin est publié par le Centre d'Information des Nations Unies pour le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal.

Tél. : (221) 338699911

Fax : (221) 338605148

Adresse : Immeuble SOUMEX, Mamelles, Route des Almadies, BP 154 Dakar (Sénégal)

E-mail : [unic.dakar@unic.org](mailto:unic.dakar@unic.org)

Site Web : <http://dakar.unic.org>

opérationnelle avant le 31 décembre 2013.

Les États Membres doivent mettre à la disposition de la Mission les équipements et moyens qu'ils ont promis pour lui permettre de s'acquitter rapidement de son mandat, a rappelé M. Ladsous, en insistant en particulier sur les hélicoptères, l'échange d'informations et la constitution de forces spéciales.

La MINUSMA a pour mandat d'utiliser tous les moyens nécessaires, **« y compris en prenant des mesures pour prévenir et empêcher le retour des éléments armés dans les principaux centres de population »**, a souligné M. Ladsous, en rappelant que cela ne décrivait pas **« une imposition de la paix ou un rôle de contre-**

**terrorisme ».** **« Les Nations Unies devront se montrer robustes pour mettre en œuvre leur mandat de maintien de la paix dans cet environnement »**, a-t-il souligné. Par ailleurs, dans la perspective où la Mission serait exposée à des menaces graves, le Département des opérations de maintien de la paix définirait avec les autorités françaises un arrangement technique afin que celles-ci apportent leur appui à la MINUSMA.

Le Secrétaire général adjoint a aussi attiré l'attention sur la nécessité de faire face à certains défis qui persistent dans la gestion de la transition, afin d'éviter un **« vide sécuritaire »**. Il a rappelé que l'opération était déployée sur un **« terrain extrêmement rude »**, qui se trouve dans une zone géographique **« immense »**. Dans ce contexte, **« les efforts que nous allons déployer nous rappellent que le maintien de la paix est un partenariat global »**, a-t-il insisté.

Tous les partenaires, **« les Maliens eux-mêmes, la communauté internationale et, plus particulièrement, les pays de la région du Sahel »**, doivent rejoindre cette campagne pour la paix, la justice et la réconciliation, a-t-il dit.

La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a, quant à elle, indiqué que la priorité immédiate de son Département était d'**«établir la capacité opérationnelle initiale de la MINUSMA dès que possible»**. Mme Haq a ainsi assuré, qu'**«en dépit de contraintes formidables, nous sommes sur la bonne voie pour répondre aux besoins»**.

Dans son exposé, elle a expliqué la façon dont le Département à l'appui aux missions entendait satisfaire du mieux possible les exigences opérationnelles de la MINUSMA à partir du 1er juillet.

Mme Haq a déclaré que la MINUSMA pouvait à juste titre être considérée comme **«l'une des missions les plus difficiles que les Nations Unies aient jamais lancées sur le plan logistique»**.

De son côté, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, Bert Koenders, a souligné que l'accord signé récemment entre le Gouvernement de transition et des groupes armés dans les régions du nord, notamment le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNL) et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad, est une **«première étape importante vers la pleine restauration de l'ordre constitutionnel et de l'intégrité territoriale»**.

L'Accord préliminaire, a affirmé le Chef de la MINUSMA, qui s'exprimait par visioconférence de Bamako, au Mali, **«ouvre la voie à la tenue d'élections au niveau national, notamment à Kidal, et à un dialogue ultérieur avec les élus sur la gouvernance, la justice, la réforme du secteur de la sécurité et les questions de réconciliation»**.

M. Koenders, qui présentait le rapport du Secrétaire général, a axé son exposé sur l'aspect sécuritaire, le processus de médiation et de réconciliation nationale, y compris l'Accord préliminaire récemment conclu, les préparatifs des élections et la situation humanitaire et des droits de l'homme.



Mr Tiéman Coulibaly, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, devant la presse après l'adoption de la résolution créant la MINUSMA.

## HCDH-FAO : Mettre en œuvre le droit à l'Alimentation en Afrique de l'Ouest.

**Plus de 40 parlementaires, acteurs gouvernementaux, et représentants de la société civile et des institutions nationales pour les droits de l'homme se sont réunis à Dakar afin d'identifier les meilleures pratiques visant à mettre concrètement en œuvre le droit à une alimentation adéquate dans la région.**

La consultation, convoquée par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, M. Olivier De Schutter, et organisée conjointement avec le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a réuni des représentants issus du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

### **Le droit à l'alimentation est un droit fondamental**

Le droit à une alimentation adéquate est un droit de l'homme reconnu par le droit international, qui protège le droit de toute personne de se nourrir dignement, en produisant sa nourriture ou en l'achetant. Pour Benjamin Hounton, représentant régional adjoint au Haut Commissariat des Nations Unies aux



M. Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation.

droits de l'homme, « **Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels précise que le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer** ». Pour le Rapporteur spécial, Il s'agit de passer de la charité au droit : « **Il est essentiel de créer des cadres législatifs basés sur le droit à l'alimentation, reconnu en droit international, pour que les intérêts des plus pauvres, souvent des petits paysans, pêcheurs et éleveurs, soient au cœur des stratégies nationales de sécurité alimentaire** ».

### **De crises de «disponibilité» à des crises d'«accessibilité»**

Le droit à l'alimentation est revenu à l'ordre du jour à partir de la fin des années 1990 lorsque les gouvernements se sont rendu compte que les progrès réalisés en augmentant les rendements agricoles ne suffisaient pas à réduire la faim et la malnutrition. Pour Olivier De Schutter, la raison est évidente : « **Très souvent, la faim ne résulte pas d'une disposition insuffisante de nourriture mais d'un pouvoir d'achat insuffisant de certains groupes de la population qui sont trop pauvres pour acheter la nourriture disponible sur les marchés.** »

Par conséquent ajoute-t-il, « **le droit à l'alimentation est un outil pour que le type d'approche que l'on adopte cible bien les plus pauvres, pour que tous les groupes de la population soient pris en compte dans l'ensemble de leurs besoins. Il ne faut pas trop s'attacher aux indicateurs macros qui concernent la société dans son entièreté.**»

## Une approche participative, non discriminatoire et responsable

La FAO soutient depuis 2004 des pays membres intéressés à développer et consolider leurs capacités à mettre en œuvre le droit à l'alimentation au niveau national. En effet, c'est à travers des politiques, programmes et actions concrètes, guidés par les droits de l'homme et mis en œuvre de manière participative, non discriminatoire et responsable, que ce droit est réalisé. **« Le droit à l'alimentation est un droit fondamental, car lorsqu'une personne souffre de la faim, ce sont tous ces autres droits de l'homme qui se voient également brimés »**, souligne Mme Barbara Ekwall, Fonctionnaire principale responsable du droit à l'alimentation à la FAO, Rome. La consultation de Dakar a permis aux participants d'identifier les meilleures pratiques régionales et les mesures à prendre pour accélérer les efforts pour éradiquer la faim. A l'issue de la consultation, un registre d'engagements a été adopté par les participants. Pour Olivier De Schutter Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, **« Longtemps, on a pensé que la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire était une simple question d'augmentation de la productivité agricole et de soutien à l'agriculture. Aujourd'hui, on constate qu'il faut s'assurer que ces soutiens bénéficient aux plus vulnérables, que la pauvreté rurale soit combattue et que la population des villes soit aidée par des programmes de protection sociale. »**



Photo de famille des participants



## HCDH : Restructuration du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme : Pour une institution nationale forte et crédible, pleinement conforme aux principes de Paris.



De gauche à droite : Bem Amgwe, Président de la CNDH du Nigéria, Benjamin Hounton, Représentant régional adjoint du HCDH, Aminata Touré, Ministre de la Justice, Abdoul Mbaye, Premier Ministre, Alioune Tine, président du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme

Cette rencontre qui se déroulait à Dakar intervenait dans un contexte marqué pour la première fois par la rétrogradation au statut B du CSDH intervenue en décembre 2012. Par ailleurs, une personnalité issue des rangs de la société civile a été nommée à sa tête. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Premier Ministre du Sénégal en présence du

Ministre de la Justice et du Président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Durant trois jours, des experts ont échangé sur les bonnes des bonnes pratiques afin que le Sénégal retrouve le rang A. Cette rencontre était organisée par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et Open Society Initiative for West Africa (OSIWA.)

### LES PRINCIPES DE PARIS

Convaincue que la meilleure protection en matière de droits de l'homme est la protection nationale, les Nations Unies ont défini les conditions minimales auxquelles une institution nationale doit satisfaire pour être considérée comme légitime, c'est-à-dire les principes qui doivent régir sa création, son organisation et son fonctionnement. Pour être conforme aux principes de Paris, une Institution Nationale des droits de l'homme (INDH) doit pouvoir exercer la responsabilité générale de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et avoir la capacité d'agir indépendamment du gouvernement.

## UNFPA : Célébration de la première édition de la journée internationale pour mettre fin à la fistule obstétricale célébrée dans le monde.

La communauté internationale a célébré le 23 mai pour la première fois la journée internationale pour mettre fin à la fistule obstétricale. En 2012 l'Assemblée générale des Nations Unies a institué le 23 mai comme la journée internationale pour l'élimination de la fistule obstétricale.



Hôpital Général de Grand Yoff (HOGGY) où a eu lieu l'opération

La fistule obstétricale est une communication anormale entre le vagin et la vessie et/ou le rectum qui résulte d'un accouchement prolongé, difficile sans intervention médicale rapide, entraînant une perte permanente d'urines ou de selles. La fistule obstétricale touche principalement les filles et les femmes les plus vulnérables

et les plus pauvres de la société, vivant dans les zones enclavées, loin de tout service médical. Cette affection handicapante, en plus des problèmes médicaux qu'elle pose, constitue un drame social pour les victimes qui sont rejetées et stigmatisées par leurs familles et leurs communautés.

**«Il est inconcevable que les plus pauvres et les plus vulnérables, les femmes et les filles souffrent inutilement de l'état dévastateur des fistules obstétricales»**, explique le Dr Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif de l'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population. **«Ces femmes et les filles vulnérables sont au cœur des efforts déployés par UNFPA pour s'assurer que chaque grossesse soit désirée, chaque accouchement sans danger et le potentiel de chaque jeune est rempli.»**

Dans le monde particulièrement en Afrique et en Asie, dans les pays en développement, on estime entre deux à trois millions le nombre de femmes qui sont atteintes de la fistule obstétricale. 50 000 à 100 000 nouveaux cas environ se déclarent chaque année. Pourtant, cette affection a pratiquement été éradiquée dans les pays développés. Face à cette situation, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) assure depuis 2003, le leadership de la Campagne mondiale contre l'élimination de la fistule obstétricale qui s'inscrit dans l'une des principales missions de l'institution qui œuvre pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale.

Au Sénégal, on estime à 400 le nombre de nouveaux cas qui surviennent chaque année. Dans les régions de Kolda, Tambacounda, Ziguinchor et Matam où la prévalence de la fistule obstétricale reste encore élevée, les populations sont fortement touchées par la pauvreté. Les filles et les femmes ont un faible accès à l'éducation. Leur condition défavorable est accentuée par la pratique des mariages précoces et de l'excision, fortement ancrée dans les traditions. Une majorité de cas fistules obstétricales surviennent quand les filles se marient trop jeunes et contractent des grossesses précoces.

Le Sénégal a intégré la Campagne mondiale contre l'élimination de la fistule obstétricale depuis 2005, à travers le Programme National de Développement Sanitaire et la Feuille de route multisectorielle pour l'accélération de la réduction de la mortalité et de morbidité maternelle et néonatale. Le Bureau Pays de l'UNFPA, dans le cadre du programme de coopération, soutient les efforts du Gouvernement du Sénégal, en vue d'améliorer la prise en charge de la fistule obstétricale et de redonner la dignité aux femmes qui en sont victimes

Près de 500 patientes ont pu bénéficier d'un traitement chirurgical gratuit, grâce à la collaboration exemplaire et au partenariat fécond entre l'UNFPA, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) à travers le Service Urologie de l'Hôpital Général de Grand Yoff (HOGGY) et de l'Hôpital Aristide Le Dantec, la Clinique Gynécologique et Obstétricale (CGO) et les ONGs.

Grâce au soutien de UNFPA, la prise en charge se fait de manière continue et permanente grâce au renforcement des capacités du personnel médical et du plateau technique des structures de santé, en termes d'équipements et de matériels médicaux. « **Le renforcement des capacités du personnel de santé est l'un des points forts de la stratégie de prise en charge de la fistule. En 2012, 150 femmes ont été opérées de la fistule dont 60% au niveau du service Urologie de l'Hôpital Général de Grand Yoff (HOGGY)** », se félicite Pr Serigne Maguèye Guèye, Chef du Service urologie de HOGGY

#### Ndjidou et Khardiatou, la victoire d'un couple face à la fistule

Le déplacement d'Ourossogui dans la région de Matam à l'Hopital Général de Grand Yoff (HOGGY) à Dakar a été bénéfique pour ce couple qui luttait contre la fistule depuis 5 ans. C'est avec un sourire radieux, celui de la délivrance que Ndjidou et Khardiatou affichent leur grand bonheur de ne plus vivre dans le cauchemar de la fistule. Toute l'espérance et les prières sont ainsi exaucées pour ce couple, venu d'Ourossogui, à 750 km de Dakar avec la ferme conviction de sortir d'un calvaire de plus de 5 longues années.

Cette deuxième opération à l'HOGGY, après une première faite sur place à Ourossogui 3 années auparavant, est donc la bonne pour Ndjidou un homme comblé qui a été solidaire de sa femme jusqu'au bout et pour Khardiatou soulagée et pressée de retrouver ses six autres enfants restés au village. « **Je remercie**



Ndjidou avec sa femme Khardiatou, guérie après son opération de la fistule à l'HOGGY

**le bon Dieu et tous ceux qui m'ont aidée à guérir** » dit-elle avec émotion en jurant ne plus vouloir d'autre enfant, d'où sa ferme volonté de faire la planification familiale dès son retour au village.



## UNFPA: Un milliard de FCFA en équipements de l'UNFPA à la région de Tambacounda pour améliorer la santé maternelle .



La région médicale de Tambacounda, au nord du Sénégal, bénéficiera au cours de l'année 2013 d'un don d'équipements médicaux et de deux ambulances supplémentaires pour les districts sanitaires de Dianké Makhan (Goudiry) et Makacoulibantang, pour une valeur de plus d'un milliard de francs CFA.

L'annonce a été faite par le Représentant Résident Adjoint du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA),

M. Boureima Diadié, qui procédait à la remise d'un premier lot composé de quatre véhicules, dont deux ambulances, à la région médicale, pour un montant de plus de 71 millions de francs CFA. **« Je suis heureux d'annoncer aussi qu'en 2013, la région médicale de Tambacounda va bénéficier d'autres équipements médicaux et de deux ambulances pour un coût global de 924,9 millions de FCFA ».**

L'appui de l'UNFPA ne se limite pas au secteur de la santé maternelle. Les adolescents et jeunes sont également bénéficiaires de l'intervention de l'UNFPA en vue d'améliorer leur accès aux produits, services et informations de qualité sur leur santé de la reproduction. **« L'UNFPA va renforcer son appui aux huit clubs de jeunes filles de Tambacounda, aux centres de conseil adolescents de Tambacounda et Bakel, avec du matériel et des équipements de 5,2 millions FCFA »**, a déclaré M. Diadié.

Réceptionnant les véhicules, Le Gouverneur de la région de Tambacounda a exprimé la gratitude des populations et salué **« l'appui considérable »** de l'UNFPA à la région. Dans le cadre du 7<sup>e</sup> programme de coopération entre le Gouvernement du Sénégal et UNFPA pour la période 2012-2016, UNFPA soutient la région médicale de Tambacounda pour rendre accessibles aux populations particulièrement les femmes et les jeunes, des produits et services de santé de la reproduction de qualité.

Tambacounda est confrontée à de nombreux problèmes qui font que le niveau des indicateurs de santé est bien en deçà de la moyenne nationale. Le taux de mortalité maternelle reste encore élevé dépassant le seuil national de 392 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, selon l'Enquête démographique de santé de 2010. Le taux d'accouchement assisté demeure encore faible 32,4 % alors que celui de la prévalence contraceptive ne se situe qu'à 4,2%. Cette situation peut s'expliquer par la faible utilisation des services de santé de la reproduction liée en partie aux comportements socioculturels défavorables, l'indisponibilité de ressources humaines compéten-



## UNICEF: Célébration au Sénégal de la journée de l'enfant africain et de la semaine nationale de l'enfant : un groupe de 100 enfants interpelle les députés sur la non application des lois sur l'excision et la mendicité.

Un groupe d'une centaine d'enfants handicapés, victimes de mutilations génitales féminines, en



conflits avec la loi, victimes de confiage et d'exploitation par la mendicité, déscolarisés, et élèves du lycée John Kennedy, a interpellé les députés sénégalais sur la non application des lois sur l'excision, la mendicité, la protection des enfants contre les violences et abus en milieu scolaire et les pratiques culturelles et sociales néfastes affectant leur développement. Le Fonds des Nations

Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Direction des Droits de la Protection de l'Enfant et des Groupes Vulnérables (DDPEGV), du ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin, ont facilité, vendredi 21 juin 2013 cette rencontre d'échanges et de plaidoyer qui s'inscrit dans le cadre de la 23<sup>ème</sup> édition de la Journée de l'Enfant Africain et la 25<sup>ème</sup> édition de la Semaine Nationale de l'Enfant.

La session était présidée par Awa Gueye, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale entourée d'une trentaine de députés qui ont écouté les interpellations des enfants. Elle a soutenu que les parlementaires feront de leur mieux pour une application effective des lois et conventions déjà ratifiées. « **Nous ferons de notre mieux** », a-t-elle souligné.

La Représentante de l'UNICEF, Giovanna Barberis, a profité de l'occasion pour plaider en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant, qui, à son avis, doit reposer sur trois piliers essentiels.

**« Il s'agit d'harmoniser et d'appliquer un cadre légal national et institutionnel conformément aux Conventions et traités internationaux ratifiés par le Sénégal, de définir des normes et standards d'intervention pour encadrer la pratique des différents acteurs dans le domaine de la protection de l'enfance et enfin de renforcer les services de protection et les capacités d'intervention des différents acteurs étatiques et non étatiques »**, a-t-elle souligné.

Ouverte à Kaolack le 16 juin 2013 par Mariama Sarr, Ministre de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin, la Semaine a été marquée par plusieurs activités de mobilisation sociale. Elle a été clôturée le 22 juin au complexe culturel Léopold Sédar Senghor de Pikine au cours d'une cérémonie populaire.

## Le dynamisme de la coopération avec le PNUD mis en relief à travers la signature de deux programmes.

M. Amadou Kane, Ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal et Mme F. Bintou Djibo, Représentant Résident du PNUD - Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Sénégal ont signé le 25 juin 2013 le Programme de Renforcement des Dynamiques locales de Développement Economique et Social (PRODES) et le Programme de Gouvernance Pour l'Atteinte des OMD (GPAO) d'un montant d'environ 8 milliards 500.000 CFA. La cérémonie qui a eu lieu à Dakar a vu également la participation du Ministre sénégalais en charge de la Promotion de la Bonne Gouvernance, Abdoul Latif Coulibaly.

Le Ministre de l'Économie et des Finances a d'emblée souligné que la signature de ces deux programmes intervient à un moment important et opportun marqué, par une orientation politique forte visant à placer la bonne gouvernance au cœur de l'action gouvernementale du Sénégal. En effet, le renforcement de l'état de la gouvernance constitue un vecteur essentiel pour un pays en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Sénégal. Amadou Kane a ajouté que : **« ces programmes constituent pour le Gouvernement du Sénégal, des instruments essentiels pour la réalisation des ambitions de développement et l'émergence économique de notre Pays »**.



Bintou Djibo, Coordonnateur Résident du SNUS et Amadou Kane, Ministre de l'Économie et des Finances lors de la signature.

Pour illustrer le dynamisme de la Coopération entre le PNUD et le Sénégal, et la pertinence des orientations stratégiques qui intègre le volume important des financements accordés, le Ministre de l'Économie et des Finances a tenu à citer à titre d'exemple quelques réalisations : **« Il s'agit de l'appui au pilotage stratégique qui a permis le renforcement des capacités du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat féminin, de l'Agence Nationale de la Statistique pour le Développement, dans l'élaboration d'instruments d'analyse et de mise en œuvre du document de politique économique. Le PNUD a également contribué à la mise en place du Comité National de Changements Climatiques en partenariat avec le Fonds pour l'Environnement Mondial. »**

**« Cette dynamique a permis au Sénégal de figurer parmi les premiers pays dont l'entité Nationale d'Exécution a été accréditée par le Fonds d'adaptation, ce qui lui a permis de bénéficier d'un appui de 8,6 millions de dollars US pour la protection de ressources côtières »**

Quant au Ministre en charge de la Promotion de la Bonne Gouvernance, il a estimé que le démarrage de ce programme « **va nous permettre d'exécuter la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance du Sénégal** ».

Pour Mme F. Bintou Djibo, Représentant Résident du PNUD, le PRODES et le GPAO constituent un véritable pari sur l'avenir et un réceptacle idoine pour la prise en charge des enjeux et défis majeurs conformément aux aspirations du peuple sénégalais. « **Le PRODES et le GPAO constituent deux de nos programmes majeurs inscrits dans le cadre de Coopération entre le gouvernement du Sénégal et le PNUD**



Mme Bintou Djibo, Coordonnateur résident du SNUS (gauche) M. Amadou Kane, Ministre Economie & des Finances et Abdou Latif Coulibaly, Ministre de la Bonne Gouvernance

**au cours de la période 2012 – 2016. Certes, les processus de formulation participatifs et itératifs desdits programmes ont pris du temps afin de prendre en compte les nouvelles priorités énoncées dans la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale, cela a cependant permis aux différentes parties prenantes, d'échanger et de partager sur les acquis des expériences passées, mais a surtout apporté une réponse aux enjeux, aux défis actuels et futurs pour asseoir, des stratégies pertinentes aptes à favoriser la mise en place des bases à long terme d'une croissance économique inclusive. »**

Il s'agira ainsi de consolider et de renforcer les acquis enregistrés par le Programme d'appui à la Réduction de la Pauvreté au niveau opérationnel ( Saint louis, Louga et Matam) tout en les élargissant dans la zone centre que sont les régions de Thiès et Kaolack qui présentent un fort potentiel de dynamiques de développement économique local avec la perspective d'approche territoriale. Au niveau stratégique, un accent particulier sera également mis sur la valorisation des outils et dispositifs de planification, de ciblage et de suivi évaluation dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la protection sociale. Des partenariats dans les domaines des études stratégiques et du renforcement des capacités seront ainsi établis avec l'Unité de Coordination des politiques Economique, la Délégation Générale à la Protection et à la Solidarité Nationale, l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie, la Direction Générale du Plan, les services techniques déconcentrés, la société civile, les instituts et universités de formation et de recherche, le secteur privé, etc. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de Gouvernance pour l'Atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (GPAO), il s'agit pour le PNUD d'accompagner le Sénégal à préserver son système de gouvernance pacifique et démocratique, face aux mutations actuelles qui exigent que les nouveaux modèles soient intégrés, efficaces et capables de conduire à des solutions durables pour la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.



**Programme de Renforcement des Dynamiques locales de Développement Economique et Social (PRODES) vise notamment à :**

1. Renforcer le dispositif de financement de l'insertion des jeunes issus du système de l'Ecole Technique de Formation Professionnelle ;
2. Elargir la Protection Sociale aux groupes vulnérables à travers l'appui à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale de Protection Sociale pour une Croissance Economique inclusive ; notamment à travers l'amélioration de leur accès aux opportunités d'emploi ;
3. Appuyer le pilotage stratégique de la SNDES et le suivi de la pauvreté pour la promotion du développement humain durable.

**Programme Gouvernance Pour l'Atteinte des OMD (GPAO) sera orientée vers :**

1. le renforcement de la gouvernance économique et financière,
2. la consolidation de la gouvernance politique,
3. l'amélioration de la qualité du service public,
4. la territorialisation de l'action publique pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement
5. et l'accompagnement du pilotage de la stratégie de bonne gouvernance.

Le programme met également l'accent sur la qualité de l'offre de services publics, le renforcement des institutions et des acteurs, la consolidation des mécanismes et les procédures de concertation et de participation, la transparence dans la gestion publique, en favorisant le partenariat et la convergence des intérêts des acteurs.

## Lancement le 26 juin du rapport 2013 sur les investissements dans le monde : chaînes de valeur mondiales (CVM) et investissement pour le développement.

Dans son nouveau Rapport, la CNUCED présente les dernières tendances de l'investissement étranger direct (IED) et une analyse pointue de l'évolution et



des perspectives en matière d'investissement, tels que les nouveaux enjeux en matière de flux financiers via les centres offshore ou le désinvestissement.

Tout en fournissant des informations économiques clefs aux décideurs politiques et autres acteurs du secteur de l'investissement, elle analyse aussi les Chaînes de valeurs mondiales (CVM) et leur rôle dans le développement économique.

Le Rapport 2013 indique que :

- Les flux mondiaux d'IED ont baissé en 2012 en dessous de leur niveau d'avant crise, principalement du fait de la fragilité économique et de l'incertitude politique régnant parmi les investisseurs.
- Pour la première fois en 2012, les pays en développement ont reçu plus d'IED que les pays développés. De plus, ils sont à l'origine de plus d'un tiers des sorties d'IED globaux.

La CNUCED montre comment les CVM forment un nœud entre commerce et investissement. L'essentiel du commerce international est lié aux réseaux de production internationaux organisés par les sociétés transnationales. Ces réseaux sont de plus en plus segmentés entre différents sites de production et différents pays. Les biens circulent d'un pays à l'autre au fil de la transformation du produit de base jusqu'au produit fini à haute valeur ajoutée. Bien qu'offrant de nouvelles opportunités aux pays les moins riches, ce schéma n'est pas sans risque.

Pour la CNUCED, ces pays devraient élaborer des politiques astucieuses et coordonnées en matière d'investissement et de commerce afin de mieux se positionner dans les chaînes de valeur. La complexité croissante des CVM pourrait leur permettre de développer leur économie et de créer plus d'emplois mieux rémunérés.

Enfin, le rapport propose un nouveau cadre de gouvernance sociale et environnementale en matière de CVM afin d'aider les pays à mieux tirer profit de la production internationale.

Le Rapport est 2013 de la CNUCED, en anglais, sur l'investissement dans le monde est consultable au Centre de Documentation du CINU, immeuble SOUMEX, Mamelles, Route des Almadies, 3ème Etage.